

Envoyé en préfecture le 15/09/2023 Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le

ID: 057-215701020-20230914-20230914_03-AU

N°20230914/03

DECISION DU MAIRE

Portant signature de l'avenant n°1 au contrat de contrôle technique relatif à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires

Le Maire de Bousse (Moselle);

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant lancement des consultations relatives à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires et autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le code de la commande publique,

VU la consultation lancée pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires,

VU le contrat conclu à l'issue de la consultation avec la société APAVE (Maxéville) le 3 décembre 2019 pour un montant de 5 250€ HT,

CONSIDERANT la prolongation de la durée des travaux au-delà du délai de 12 mois prévu au contrat,

DECIDE

Article 1er: De valider l'avenant n°1 d'un montant de 2 600 € HT au contrat de contrôle technique attribué à la société APAVE dans le cadre de la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires au titre de la prolongation de la durée des travaux.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision et d'engager, liquider et mandater les dépenses afférentes dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Fait à BOUSSE, le 14/09/2023

Le Maire,

Pierre KOWALCZYK